



DROIT A L'IMAGE RESTAURANT SCOLAIRE TEMPS DU MIDI

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant

Nous soussignés, père **et** mère : _____

Ou, je soussigné tuteur : _____

Nom de(s) enfant(s)

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

- **Autorise la Mairie de Bièvres à photographier**, l'enfant nommé ci-dessus, aux fins d'information, d'illustration ou d'exposition. Les prises de vues seront faites durant toute l'année scolaire, à l'école et/ou au restaurant scolaire et dans les lieux d'activités du temps de midi.

Oui **Non**

- **Autorise la Mairie de Bièvres à diffuser, dans toutes publications municipales** (*magazine « Bièvres info », bulletin municipal, « Info Jeunesse » ou toute autre publication d'informations de la ville*), l'image représentant l'enfant nommé ci-dessus, aux fins d'information, d'illustration ou d'exposition.

Oui **Non**

- **Autorise la Mairie de Bièvres à diffuser sur le site Internet de la ville de Bièvres** l'image représentant l'enfant nommé ci – dessus, aux fins d'information, d'illustration ou d'exposition.

Oui **Non**

Cette autorisation est donnée pour l'année scolaire 2011-2012 et à titre gratuit, pour un nombre illimité de reproductions ou de représentations. Toutefois les parents ou tuteurs ont la faculté de la retirer en prévenant le Service Jeunesse par lettre simple, moyennant un préavis de 1 mois. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos ne porteront pas de renseignements susceptibles d'identifier précisément l'enfant et ne porteront pas atteinte à la réputation et/ou à la vie privée de l'enfant.

Fait pour valoir ce que de droit.

Bièvres le

Signature du ou des deux parents* obligatoire (ou du tuteur légal)

Précédé de la mention « lu et approuvé »